



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RM/pk

P.V. AVDPC 15
P.V. ENV 20

**Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement
rural et de la Protection des consommateurs**

et

Commission de l'Environnement

Procès-verbal de la réunion du 01 octobre 2014

Ordre du jour :

1. Actualité: Echange de vues quant à la pollution de la Haute-Sûre par des pesticides
- Etat des lieux et évaluation de la situation
2. Echange de vues quant à la problématique de la construction de maisons d'habitation à l'extérieur des zones destinées à l'habitation c'est-à-dire en zone verte (demande du groupe politique CSV)

Uniquement pour les membres de la Commission de l'Environnement :

3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2014
4. Examen de la proposition du Jugendparlament concernant le recyclage et l'unification du système de tri des déchets (demande la sensibilité politique déi Lénk)
5. Divers

*

Présents : Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Emile Eicher, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Edy Mertens, M. Roy Reding, M. Marco Schank, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

M. Guy Arendt (remplaçant M. Eugène Berger), M. Gilles Baum, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Gilles Roth (remplaçant M. Marcel Oberweis), M. Marco Schank, M. Justin Turpel,

membres de la Commission de l'Environnement

M. Fernand Etgen, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

M. Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures

Mme Frédérique Hengen, M. Olaf Munichsdorfer, Mme Carmen Weisgerber, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. André Loos, Mme Simone Marx, M. Pascal Pelt, M. Pierre Treinen, M. André Vandendries, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs

M. Luc Zwank, de l'Administration de la gestion de l'eau

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Octavie Modert, membre de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs

M. Eugène Berger, membre de la Commission de l'Environnement

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs
M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement

*

1. Echange de vues quant à la pollution de la Haute-Sûre par des pesticides

Le 17 septembre dernier, un agriculteur luxembourgeois a perdu une cuve attachée à son tracteur à Witry, une commune belge située dans la province de Luxembourg. Le contenu de cette cuve s'est déversé dans un affluent wallon de la Sûre ; il s'agit de 7,5 kilogrammes de métazachlore, un produit herbicide sélectif utilisé principalement dans la culture du colza. Afin de faire le point sur la situation, Monsieur le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures présente le document repris en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs confirme que le Gouvernement prend cette situation très au sérieux et que le problème doit être résolu en toute transparence. Il rappelle, qu'au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont déjà été faits pour contrer la pollution d'origine agricole et se déclare en faveur de la mise en place de zones de protection.

Suite à ces interventions, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

- si la plupart des intervenants félicitent le Gouvernement, ainsi que le SEBES, pour leur gestion exemplaire de la crise et leur transparence vis-à-vis de la population, un député est au contraire d'avis que l'incident a quelque peu été banalisé. Il conseille au

Gouvernement de prendre ses responsabilités et de profiter de cette occasion pour mieux informer les citoyens sur la pollution des nappes phréatiques, sur la problématique des micropolluants, ainsi que sur la politique relative à l'eau potable. Monsieur le Secrétaire d'Etat réfute vivement toute critique quant à la banalisation de l'événement et rappelle que l'incident est grave mais sous contrôle ;

- Monsieur le Secrétaire d'Etat donne à considérer qu'il est essentiel de mettre en place des zones de protection des eaux souterraines, tel que d'ailleurs exigé par l'article 44 de la loi du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion des eaux. A cet égard, il informe que le processus d'instauration de ces zones est déjà en cours et qu'il sera accéléré. Plusieurs intervenants sont d'avis que cet accident montre la nécessité d'une collaboration transfrontière en matière de zones de protection des eaux ;
- suite au déversement accidentel du 17 septembre, les autorités luxembourgeoises ont procédé à des analyses approfondies pour localiser et suivre la propagation du métazachlore. Ces analyses ont permis de révéler une pollution latente en profondeur, qui n'avait jamais été détectée jusqu'ici. Cette pollution latente n'avait pas été détectée car le métazachlore se dégrade au fil du temps en d'autres substances chimiques, appelées les métabolites. Or, ces produits de dégradation n'étaient pas recherchés lors des analyses de routine. De l'avis des responsables gouvernementaux, la présence de traces de métabolites permet de conclure que du métazachlore a été déversé de manière régulière dans le bassin versant du lac, qu'il s'est dégradé dans le sol avant de se retrouver dans les couches inférieures de l'eau du lac. Dans ce contexte, les responsables de l'Administration de la gestion de l'eau expliquent que 52 substances phytosanitaires sont surveillées en permanence et que la norme de potabilité de 100 ng/l, appliquée aussi bien aux substances phytosanitaires qu'aux substances de dégradation, n'a jamais été dépassée, loin s'en faut, dans l'eau traitée ;
- dans le cas, peu probable, où le réseau d'eau potable luxembourgeois ne pourrait plus être alimenté par l'eau du barrage, le SEBES activera la solution de secours (prélèvements d'eaux souterraines par des forages profonds) afin d'être en mesure de pallier à tout moment à un éventuel manque d'eau de qualité destinée à la consommation humaine ;
- depuis l'accident, le SEBES a multiplié les mesures et les analyses pour s'assurer que l'eau restait potable. Ces mesures coûtent chaque jour près de 4.000 euros et pourraient donc *in fine* avoisiner les 100.000 euros. A ces coûts directs devraient également s'ajouter des coûts indirects (nettoyage, solutions de rechange éventuelles,...). Si Monsieur le Secrétaire d'Etat fait savoir qu'il est encore trop tôt pour déterminer les coûts globaux totaux, il informe également que ceux-ci seront principalement supportés par le SEBES qui pourra, le cas échéant, faire valoir le principe du pollueur-payeur et tenter de se faire indemniser. En outre, les juristes du Ministère de l'Environnement sont en train d'examiner la possibilité de faire appliquer la loi du 20 avril 2009 relative à la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux ;
- de l'avis d'un membre de la Commission, pour éviter qu'un nouvel accident de ce type ne se reproduise, l'une des solutions consisterait à établir une permanence 24h/24 d'experts en produits phytopharmaceutiques afin d'épauler les pompiers dans leur travail ;
- suite à une question afférente, il est signalé qu'un inventaire du volume de pesticides et d'herbicides utilisés au Luxembourg est actuellement en cours et devrait être disponible au début de l'année prochaine ;

- le Gouvernement prévoit la mise en place d'une *Taskforce* sur les pesticides, qui permettra un meilleur échange d'informations et une meilleure collaboration entre les différents acteurs concernés, notamment entre le SEBES et les agriculteurs ;
- le projet de loi relatif aux produits phytopharmaceutiques (*doc. parl. 6525*) prévoit une responsabilisation renforcée des agriculteurs. Il offre en outre une formation appropriée à tous les utilisateurs et met en place une inspection du matériel en service. Dans ce contexte, il faut d'ailleurs savoir que le véhicule en cause dans l'accident de la Haute-Sûre avait été contrôlé en septembre 2013 et que l'état du matériel n'est pas la cause de l'accident, qui semble au contraire être dû à une vitesse trop élevée ;
- ce projet de loi a été amendé par la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs. Dès que l'avis complémentaire du Conseil d'Etat sera disponible¹, les travaux parlementaires y afférents seront poursuivis ;
- le plan d'action national « Pesticides » se trouve actuellement dans la phase de consultation publique, il a déjà été notifié à la Commission européenne dans le cadre de la transposition nationale de la directive instaurant un cadre communautaire pour une utilisation durable des produits phytopharmaceutiques ;
- les autorités déconseillent de consommer les poissons pêchés dans la Sûre et le lac de la Haute-Sûre, pour des raisons prophylactiques et en application du principe de précaution.

2. Echange de vues quant à la problématique de la construction de maisons d'habitation à l'extérieur des zones destinées à l'habitation c'est-à-dire en zone verte (demande du groupe politique CSV)

Ce point n'a pas été abordé.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2014

Ce point n'a pas été abordé.

4. Examen de la proposition du Jugendparlament concernant le recyclage et l'unification du système de tri des déchets (demande la sensibilité politique déi Lénk)

Ce point n'a pas été abordé.

5. Divers

Ce point n'a pas été abordé.

¹ L'avis complémentaire est disponible depuis le 7 octobre 2014.

Luxembourg, le 22 octobre 2014

La secrétaire,
Rachel Moris

Le Président de la Commission de
l'Agriculture, de la Viticulture, du
Développement rural et de la Protection des
consommateurs,
Gusty Graas

Le Président de la Commission de
l'Environnement,
Henri Kox

Pollution de la Haute-Sûre par des pesticides

Etat des lieux et évaluation de la situation

Réunion JOINTE de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du
Développement rural et de la Protection des consommateurs et de la
Commission de l'Environnement

Séance du 01 octobre 2014



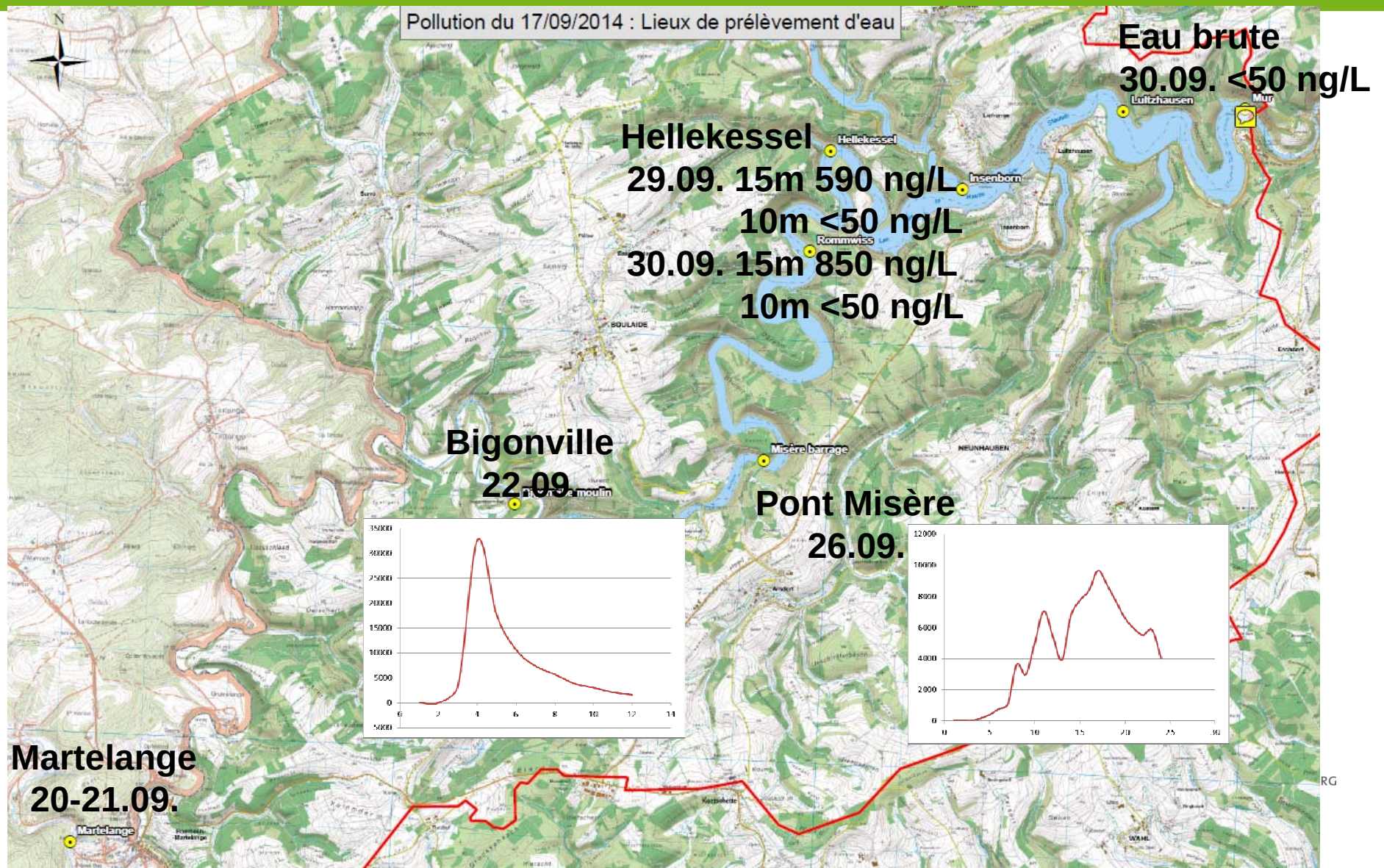
Sommaire

1. Historique de la pollution accidentelle survenue le 17.09.2014 à Witry (Be)
 - Informations
 - Situation actuelle
 - Mesures de surveillance et de précaution
2. Pollution de fond par la substance en question
 - Substance active vs métabolite
 - Problèmes analytiques

Pollution accidentelle

- 17.09. Accident à Witry en Belgique
 - 7.5 kg de la substance Métazachlore se sont déversés dans le ruisseau de la « Moyémont », affluent de la Sûre
- 18.09 Information de la SEBES et de l'AGE par les autorités wallonnes
 - Mise en place d'un réseau de surveillance sur la Haute-Sûre, le barrage et la station de traitement du SEBES.
 - Dosage de la substance et de ces 2 majeurs produits de dégradation (laboratoires de l'AGE et BWL)
- 21.09 Passage du peak de pollution à Martelange
- 23.09. Premier communiqué de presse
- 22.09 Passage du peak au niveau du moulin de Bigonville (21.09 – 24.09)
- 26.09. Passage du peak au pont misère
 - « Cellule de crise » et conférence de presse

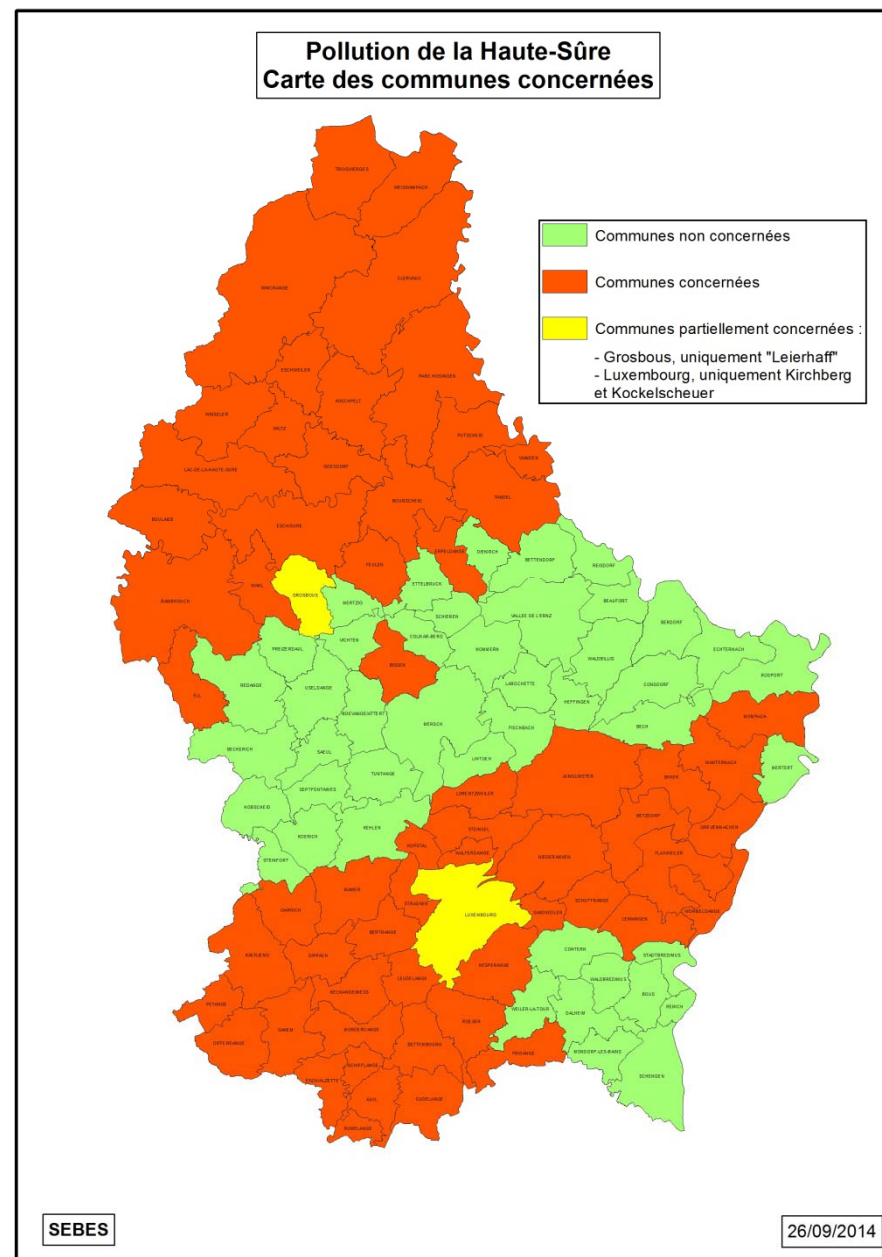
Evolution de la pollution



Situation actuelle & mesures prévues

- Actuellement la pollution semble rester dans les couches profondes du lac
- Mesures de rétention de la substance au lieu de l'accident
- Confirmation que les métabolites sont éliminés de façon efficace par l'ozonation mis en place
- Mesures prévues si la pollution arrive auprès du mur
 - Prélèvement de l'eau brute au dessus des concentrations les plus élevées
 - Augmentation du turbinage par SOLER pour augmenter la vitesse d'évacuation
 - Traitement adapté au niveau de la station de potabilisation et suivi rapproché de l'évolution des concentrations
 - Augmentation du mélange avec de l'eau en provenance des solutions de rechange (eau souterraine)
 - Avertissement de la population en cas de dépassement de la valeur limite (100 ng/L) dans l'eau distribuée

Communes concernées

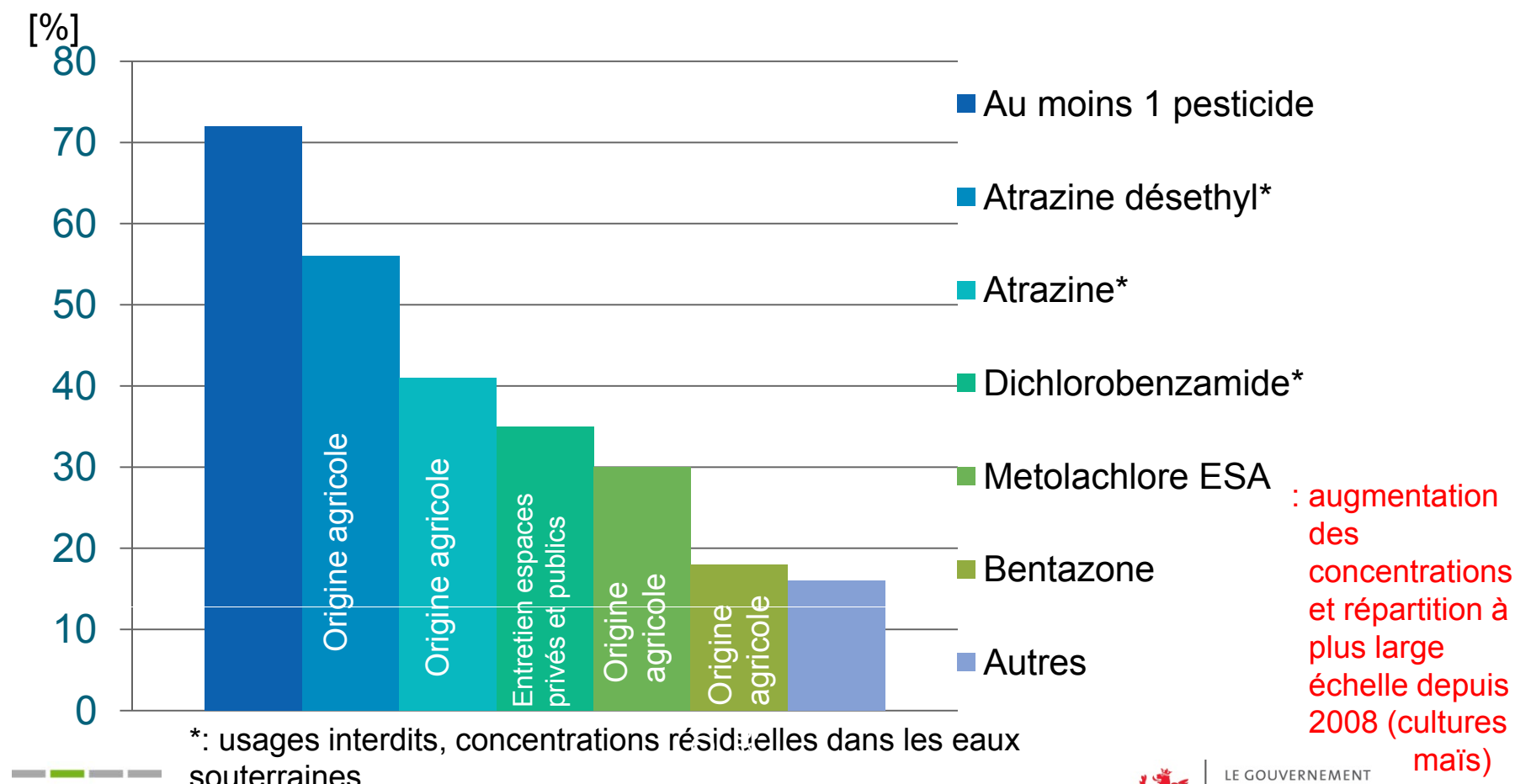


Pollution de fonds par la substance en question

- Le métazachlore se dégrade dans le sol (assez rapidement) en 2 produits de dégradation majeurs plus stables et plus solubles dans l'eau
 - Lors des premiers jours d'échantillonnage en vue de localiser la pollution accidentelle et avant l'arrivée du peak des concentrations assez homogènes (200 – 400 ng/L) ont été détectées dans l'ensemble du lac
- ⇒ Cette présence est causée par l'utilisation du pesticide en question dans les cultures du colza dans le bassin versant du lac
- ⇒ Illustration d'une pression systématique sur nos cours d'eaux et masses d'eaux souterraines par l'utilisation de ces substances

Pesticides dans les eaux souterraines

Présence de **pesticides** dans les points de surveillance eau souterraine (2011)



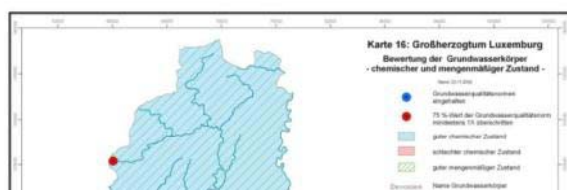
Exemple issu de la présentation du 28.05.2014 devant la Commission de l'Environnement au sujet des micropolluants



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

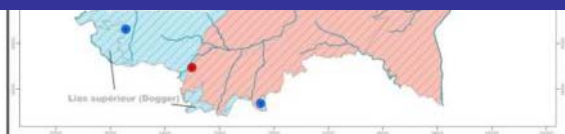
Evaluation globale des MESout

- ❖ Classification globale selon le principe *one out - all out*:
→ **3 des 5 MESout** étaient en 2009 en **bon état**



En raison des concentrations significatives en nitrates et pesticides (concentrations individuelles et/ou globales), les deux masses d'eau souterraine ont été classés en « mauvais état ».

MESout	Etat global	Etat quantitatif	Etat chimique
Dévonien	Bon	Bon	Bon
Lias interieur	Mauvais	Bon	Mauvais
Lias moyen	Bon	Bon	Bon
Lias supérieur	Bon	Bon	Bon
	Mauvais	Bon	Mauvais



Actions générales

- Task Force Pesticides
- Meilleur échange d'informations
- Programmes d'analyses plus ciblés
- Zones de protection
 - 3 avisés par Conseil d'Etat
 - 19 en élaboration
- Adaptation loi relative à l'eau
- Adaption règlement grand-ducal général
- Elaboration programme de mesures

Actions SEBES

- Etude hydraulique
 - Etude sylviculture & agriculture
 - Bilan nutritif
 - Cyanobactéries
 - Etude des risques
-
- Meilleures collaboration Parc Naturel SEBES
 - Contact autorités wallonnes